

# CONCOURS D'ENTRÉE 2017

## RAPPORT DU JURY

**Présenté par la Présidente du Jury**

**Anne-Sophie GINON**, Maître de Conférences en Droit  
privé à l'Université Paris Nanterre

# Liminaire

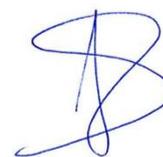
Le rapport du jury des concours d'entrée à l'EN3S s'adresse à tous les candidats intéressés par les perspectives professionnelles proposées par le service public de Sécurité sociale et qui souhaitent se présenter au concours de l'École qui permet d'y accéder.

Il s'adresse également à tous les centres spécialisés dans la préparation de ces candidats.

Il a pour objectif d'éclairer sur les résultats du concours interne et externe. L'éclairage est double : il porte sur les profils des candidats formulés à partir des statistiques quantitatives ainsi que sur les critères d'appréciation retenus par les membres du jury pour les épreuves écrites et orales, tant du point de vue de l'admissibilité que de l'admission.

S'il ne donne pas les « clés de succès », il a néanmoins vocation à livrer une grille d'analyse de ce qu'est le concours d'entrée et les épreuves qui le composent.

La Présidente du jury,

A blue ink signature, appearing to be 'AS GINON', written in a cursive style.

**Anne-Sophie GINON**

Le rapport est public et disponible sur le site [www.en3s.fr](http://www.en3s.fr)

# Au sommaire ...

## **1 – LA COMPOSITION DU JURY ..... 4**

11. Le jury plénier .....	5
12. Les correcteurs associés.....	5

## **2 – ÉLÉMENTS STATISTIQUES..... 6**

21 – Les inscriptions.....	7
22 – L’admissibilité .....	7
23 – L’admission.....	8

## **3 – LES COMMENTAIRES DU JURY ..... 10**

31 – Commentaires relatifs aux épreuves écrites d’admissibilité .....	11
32 – Commentaires relatifs aux épreuves orales d’admission.....	24

# **1 – La composition du jury**

## 11. Le jury plénier

### Président

**Anne-Sophie GINON**, maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre

### Vice-Président

**François-Emmanuel BLANC**, directeur général de l'AHNAC

### Membres du jury

**Jean-Claude BARBOT**, directeur de la CPAM du Loiret  
**Alain CHAILLAND**, conseiller maître à la Cour des comptes  
**Mustapha KHENNOUF**, inspecteur à l'IGAS  
**Francis LEBELLE**, directeur de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté  
**Eloïse LORE**, directrice de la caisse RSI des professions libérales  
**Frédérique MINY**, directrice de la CPAM de la Loire  
**Vincent ROULET**, maître de conférences à l'Université François Rabelais à Tours  
**Anne-Laure TORRESIN**, directrice générale de la MSA Alpes-Vaucluse

### Membres suppléants

**Xavier BONNET**, rapporteur à la 6<sup>ème</sup> chambre de la Cour des comptes  
**Claude CHEVALIER**, directeur de la CAF de l'Isère  
**Guillaume LACROIX**, directeur adjoint de la CAF des Yvelines  
**Clémence PAULIAN-SOULA**, directrice adjointe de la CAF de la Charente Maritime  
**Jean-Pierre PEQUIGNOT**, ancien directeur de la CAF de l'Hérault

## 12. Les correcteurs associés

**Michel BERNARD**, professeur agrégé en sciences économiques enseignant au Lycée Notre Dame de Ste Croix à Neuilly-sur-Seine  
**Xavier BONNET**, rapporteur à la 6<sup>ème</sup> chambre de la Cour des comptes  
**Aurélien CAMUS**, docteur en droit, chargé de cours à l'Université Paris Nanterre  
**Laurence DAUFFY**, directrice de la régulation et de l'action en santé à la CPAM de Paris  
**Christelle JAMOT**, directrice générale de la MSA d'Alsace  
**Anne-France L'HENAFF**, professeur agrégé en philosophie enseignant au Lycée Notre Dame de Ste Croix à Neuilly-sur-Seine  
**Christelle POISNEUF**, directrice de la CAF de la Vendée  
**Pierre RAMON-BALDIE**, directeur adjoint de l'URSSAF Rhône-Alpes  
**Sylvie SISAOUN**, professeur agrégé de grammaire, enseignant au Lycée de Rebours  
**Jérôme TRAPEAUX**, directeur général du centre hospitalier de Vichy  
**Neïla TROTABAS**, coordinatrice nationale mutualisations inter-régionales URSAFF Ile-de-France/ACOSS.

### Membres suppléants

**Lasad BEN KHALIFA**, agent-comptable de la CPAM des Landes  
**Alain BOUILLOUX**, maître de conférences à l'Université Lyon II  
**Fabienne GREFFET**, maître de conférences à l'Université de Lorraine.

## **2 – Éléments statistiques**

21 – Les inscriptions

211 - Les candidats inscrits au concours

ANNEES	NOMBRE DE PLACES PROPOSEES		INSCRIPTIONS	
	INTERNES	EXTERNES	INTERNES	EXTERNES
2011	32	32	106	995
2012	29	29	132	865
2013	29	29	140	938
2014	29	29	139	806
2015	28	28	141	793
2016	28	28	133	656
2017	29	29	119	583

212 - Les candidats inscrits et présents à l'issue des trois épreuves écrites obligatoires

ANNEES	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
2011	94	362
2012	120	303
2013	122	326
2014	126	332
2015	126	335
2016	123	272
2017	109	247

22 – L'admissibilité

221 – Nombre de candidats admissibles et seuil d'admissibilité

ANNEES	CONCOURS INTERNE		CONCOURS EXTERNE	
	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil Admissibilité	Nombre d'admissibles
2011	130,00	60	153,00	101
2012	138,50	58	159,00	90
2013	145,50	60	165,50	92
2014	136,50	60	157,00	90
2015	143,50	60	162,00	88
2016	150,00	57	144,80	87
2017	142,50	57	154,50	90

## 222 - Choix des épreuves techniques

La répartition des choix des candidats admissibles a été la suivante, avec en regard, les choix exprimés l'année précédente.

MATIERES	INTERNES		EXTERNES	
	2016	2017	2016	2017
Droit du Travail	18	18	09	06
Droit Public	02	01	41	32
Économie	02	04	41	24
Gestion comptable et financière	06	05	02	02
Questions sanitaires et de protection sociale	43	51	45	59
Santé publique	29	26	19	40
Science Politique	03	03	13	13
Statistiques	11	06	04	04
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>174</b>	<b>180</b>

\* Deux épreuves à choisir par candidat admissible.

## 23 – L'admission

### 231 - Seuil d'admission

À partir des résultats des épreuves écrites puis orales, et au regard du nombre de places proposées aux concours, le Jury a fixé les seuils d'admission suivants<sup>1</sup> :

**Concours Interne : 287,50** points correspondant à une moyenne de **10,65/20**.

**Concours Externe : 329,00** points correspondant à une moyenne de **12,18/20**.

### 232 - Listes complémentaires

Le jury a retenu deux listes complémentaires :

- une liste complémentaire de **1** candidat relevant du concours interne.
- une liste complémentaire de **18** candidats relevant du concours externe. Le dernier candidat externe inscrit sur la liste complémentaire obtient un total de **300,00** points (**11,11/20**)

Les résultats ont été rendus publics le vendredi 29 septembre 2017 en fin de matinée, par voie d'affichage à l'École et sur le site Internet.

### 233 - Répartition par âge des candidats admis

TRANCHE D'ÂGE	INTERNES	EXTERNES
20-25 ans	/	16
26-30 ans	03	09
31-35 ans	04	02
36-40 ans	10	02
41-45 ans	07	/
46 ans et +	05	/

<sup>1</sup> Réunion d'admission du vendredi 29 septembre 2017.

## 234 - Répartition par Centre de préparation

### Externes

IEP Aix en Provence :	2
IEP Bordeaux:	1
IEP Lille :	2
IPAG Paris Nanterre :	2
IPAG Rennes :	5
IPAG Strasbourg :	1
CPI EHESP :	1
Prép. Ena Paris I Panthéon Sorbonne :	2
IEP Paris :	2
Aucune préparation :	11

### Internes

ASFOSAR : **3**  
Institut 4.10 : **25**

Institut Boulouis : **1**  
Préparation en ligne (IEPEL@) : **1**

## **3 – Les commentaires du jury**

## PREMIÈRE ÉPREUVE

### CULTURE GENERALE

(Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France et dans le monde)

Sujet : La démocratie dans les sociétés contemporaines.

Note minimale : 1/20 Note maximale : 17/20

Moyenne : 9,13/20

Candidats externes :

FORME

Les qualités rédactionnelles et orthographiques sont très diverses : certaines copies ont été particulièrement bien rédigées alors que d'autres présentaient un style rédactionnel médiocre, et utilisaient des expressions maladroitement, incompatibles avec le niveau de recrutement exigé pour ce concours.

L'écriture manuscrite doit être soignée car elle est parfois peu lisible, ce qui ne facilite pas toujours la correction de la copie.

Des impropriétés lexicales apparaissent plus ponctuellement alors que de multiples fautes de ponctuation viennent trahir les propos.

Sous ces réserves, un grand nombre de copies présente la qualité attendue : celle de la rigueur (présentation, calligraphie, orthographe, syntaxe, lexique) et donc de la clarté.

Même si les candidats savent en général présenter correctement leur dissertation, il n'est toutefois pas inutile de réinsister sur l'intérêt de rédiger un plan apparent.

FOND

Les copies sont très hétérogènes : elles comportent globalement des connaissances sur le sujet de la Démocratie (auteurs, citations, faits historiques), même si parfois on trouve des approximations.

Les copies ne répondant pas à la méthode (introduction qui problématise, plan qui structure, exemples « illustreurs » et conclusion éclairante) sont peu nombreuses.

Néanmoins, bien souvent, le sens du sujet n'a pas été traité avec précision. Le rapport démocratie/société n'a en général pas été problématisé et de ce fait, le sujet a souvent été traité de manière « scolaire », ce qui rend beaucoup de copies un peu lisses, sans originalité : cité grecque, Rousseau, Montesquieu... Avec parfois une perspective historique longue au regard du sujet qui était axé sur les sociétés contemporaines.

Certaines copies (une minorité) se contentent d'un état des lieux, sans explorer les pistes possibles pour répondre aux limites/défauts actuels de la démocratie.

Des confusions fréquentes entre démocratie/république et sociétés contemporaines/sociétés occidentales/sociétés démocratiques ont pu être repérées.

Le manque d'analyse, que ne saurait remplacer la description factuelle, l'absence d'exemples précis et des références livresques attendues pour nuancer et éviter les clichés et la subjectivité, sont autant de points de vigilance.

Candidats internes :

FORME

Même si le nombre restreint de copies ne permet pas d'identifier des traits caractéristiques généraux sur cet aspect, les quelques copies corrigées font apparaître des candidats *a priori* mieux formés à l'exercice cette année. Pas de problème majeur dans la structure des copies.

Le style, en revanche, est peut-être un peu trop familier.

FOND

Mêmes commentaires que pour les candidats externes même si le niveau demeure légèrement inférieur à celui des copies externes.

## **ÉCONOMIE**

(Composition de sciences économiques)

**Sujet : Échange international et croissance économique.**

Note minimale : **1,5/20**

Note maximale : **18/20**

Moyenne : **9,44/20**

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes.

Si le sujet a été traité de façon plutôt satisfaisante, la moyenne est cependant légèrement plus faible que celle constatée l'année dernière. C'est la conséquence de la répétition des mêmes lacunes de forme et de fond que les années précédentes : **on ne saurait trop conseiller aux candidats de lire attentivement les rapports de jury !** Les bonnes copies sont cependant tout à fait satisfaisantes.

Seuls quelques candidats du concours interne ont choisi l'option économie. Il est donc difficile d'en tirer des données chiffrées significatives.

La moyenne du concours externe s'est établie à 9,3 avec un écart-type de 4,4 ; la médiane à 9,5. Le jury a noté de 1,5 à 18.

### FORME

Encore trop de candidats ne maîtrisent ni l'introduction ni la conclusion.

Il est très maladroit de répondre en début d'introduction à une question... qui n'a pas encore été posée par le candidat ! Le jury connaît bien évidemment l'intitulé du sujet (surtout s'il en est l'auteur !). Mais le « *jeu* » de la dissertation implique qu'il le découvre à la lecture de l'introduction des copies.

Il convient également d'éviter les introductions « *fleuves* » qui donnent l'impression que tout est dit en introduction et que le développement n'apporte rien... ce qui est hélas parfois le cas, ainsi que les introductions monobloc, dépourvues de paragraphes. Rappelons que la fonction première d'une introduction est de problématiser le sujet et d'annoncer un plan.

Rappelons également que les candidats n'ont pas à faire la démonstration de la légitimité du sujet, ce dernier étant légitime par essence puisque proposé par le jury à la réflexion des candidats.

Il ne faut pas annoncer en introduction les sous-parties et encore moins les paragraphes au sein des sous-parties... ce qui conduit certains candidats à répéter trois fois une même annonce : en introduction, en début de partie, en début de sous-partie ! De même il n'est pas utile de faire figurer le plan apparent au sein de la copie. Lorsque la copie est squelettique, cela tourne à la caricature, la copie se réduisant à un plan à peine détaillé.

Les candidats ont trop souvent tendance à confondre l'annonce de plan et le premier paragraphe de conclusion (la réponse à la question posée par le sujet) : ainsi, paradoxalement, la conclusion est souvent plus pauvre que l'introduction, trop souvent sacrifiée (quelques lignes), ou réduite à un simple résumé du développement... qui en dit moins que l'annonce du plan telle qu'elle a été faite en introduction ! Rappelons que la fonction première de la conclusion est d'apporter une réponse à la question qui a été posée en introduction, et qu'un bilan n'est pas un simple résumé du développement.

Le jury souligne qu'il peut exister d'autres plans que le plan 2/2 (2 parties, 2 sous-parties par partie), surtout pour traiter en première partie des solutions et en seconde partie des problèmes.

Les copies « *fleuves* » sont à bannir dans la mesure où elles dérivent la plupart du temps hors du cœur du sujet, voire hors-sujet. Les copies qui dépassent 10 pages, sauf justification par la qualité exceptionnelle de l'argumentation, s'exposent fortement à cet écueil avec les risques que cela comporte pour les candidats.

**Enfin il importe de soigner la forme. Il s'agit d'un concours de recrutement de cadres de haut niveau.** Les membres du jury ne sont pas supposés déchiffrer des hiéroglyphes, ni corriger des fautes d'orthographe et de grammaire dont la répétition nuit gravement à une lecture fluide et empêche, au-delà d'un certain seuil (le seuil de tolérance) de s'intéresser au fond.

#### FOND

Le thème retenu pour le sujet 2017 était supposé suffisamment familier des candidats pour que l'on puisse s'attendre à une véritable réflexion économique. Ce ne fut pas toujours le cas, trop de candidats se contentant d'affirmer des liens échange/croissance sans l'ombre d'une démonstration factuelle ou théorique.

Si le sujet ne posait pas formellement de question, cette dernière était cependant implicite, même si quelques variantes étaient possibles : il s'agissait de s'interroger sur les liens entre échange et croissance... en n'oubliant pas qu'il convient d'établir statistiquement une corrélation avant de postuler l'existence d'une causalité, et que la question de la causalité se posait dans les deux sens : si l'échange nourrit la croissance interne des nations qui y participent, il est entretenu par leur croissance interne, ne serait-ce que par les besoins d'importations (notamment de matières premières) que cette croissance suppose.

Cela impliquait que les candidats argumentent leur réponse. Il fallait donc d'abord établir une corrélation chiffrée, positive (1840-73 ; 1950-73) et négative (1929-33 ; 2008-2013) entre échange et croissance, puis mettre en évidence les mécanismes (les canaux de transmission) échange croissance (dans les deux sens) pour établir l'existence d'une relation de causalité.

Se posait évidemment la question du périmètre du sujet : que fallait-il entendre par « échange » ? Deux conceptions du sujet pouvaient ici être retenues (et donc acceptées par le jury), à la condition d'être justifiées dès l'introduction : une conception étroite réduisait le sujet au commerce international, c'est-à-dire aux marchandises et aux services. Dans une conception plus large on pouvait traiter des facteurs de production, travail (les migrations) et capital productif (les IDE), ce qui permettait de se poser la question de la validité des conclusions ricardiennes quant aux vertus de l'échange sur la croissance à partir du moment où les hypothèses de la théorie des avantages comparatifs (immobilité internationale des facteurs de production, rendements d'échelle constants) n'étaient plus vérifiées (cf. Paul Krugman).

S'il est important de définir en introduction les termes du sujet, il n'est pas interdit de le faire avec discernement. Dans le cas présent la question du « *qu'échange-t-on à l'international ?* », déterminant le périmètre du sujet, était bien plus utile que des raffinements sur la mesure de la croissance.

**Traiter DU sujet, ce n'est pas traiter LE sujet.** Beaucoup de copies ont eu tendance à traiter d'un sujet proche, Libre-échange vs Protection, et ont donc de ce fait débordé du cœur de la question posée sans de plus en traiter tous les aspects.

La théorie économique est souvent mal maîtrisée, mobilisée hors de propos et parfois à contresens. En la matière, le jury n'attend pas des candidats qu'ils récitent une théorie mais qu'ils la mobilisent au service d'une argumentation.

Par exemple de nombreuses copies ont mobilisé Ricardo... en confondant avantages comparatifs et avantages absolus : affirmer que « *certains pays ne disposent pas d'avantages comparatifs* » c'est méconnaître la notion même d'avantage comparatif .

Beaucoup de candidats semblent ignorer les thèses mercantilistes et confondent le libre-échange tel qu'il est défendu par l'OMC avec l'absence de règles (laisser faire, laisser passer).

Enfin les connaissances théoriques des candidats semblent trop souvent s'être arrêtées à la fin des années soixante-dix.

Les propos de certains candidats confinent trop souvent au bavardage : absence quasi systématique d'exemples concrets, aucun chiffrage, ni du phénomène ni de ses conséquences. Il en résulte un catalogue d'affirmations sans preuves, quand ce n'est pas une discussion de café du commerce.

Les connaissances historiques des candidats sont le plus souvent insuffisantes. Il n'était pas inutile de faire référence à la première mondialisation (1870-1913) et à l'entre-deux guerres pour réfléchir sur les liens croissance échange / croissance.

Le jury rappelle aux candidats qu'il existe d'autres sources d'informations économiques que les dernières lettres du Trésor et les dernières publications du CEPII, même si leur qualité n'est évidemment pas en cause.

Enfin il est assez pénible de constater que des candidats à court de connaissances (mais pas d'imagination) tentent de recaser un thème vu lors de leur préparation alors qu'il n'a qu'un rapport très marginal avec le sujet (cette année « *la prise en compte de la donnée environnementale dans la mesure de la croissance au niveau international* »... sic...), et ce parfois au sein de copies fleuves.

**L'épreuve d'économie n'est pas une épreuve abstraite, hors-sol.** On est en droit d'attendre de futurs cadres de la sécurité sociale une compréhension de leur environnement économique supérieure à la moyenne. **Il s'agit de mobiliser des connaissances, abstraites mais aussi concrètes (la théorie mais aussi les faits, présents et passés) au service d'une question contemporaine.**

## **ETUDE DE CAS PORTANT SUR DES QUESTIONS MANAGERIALES**

(incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines)

### Sujet :

Vous êtes chargé(e) de mission auprès du Directeur de la mission locale de LYS, dont le Président, membre du conseil régional, vient d'être élu Président de l'Association régionale des missions locales (ARML) d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le contexte de cette désignation à la Présidence de l'ARML est délicat :

- la situation sur le marché de l'emploi des jeunes s'améliore peu, voire se dégrade dans certains départements ;
- la performance des missions locales est critiquée, à la fois sur le plan de l'efficacité des actions d'accompagnement et d'insertion, mais également sur la gestion interne ;
- la fusion des associations régionales précédentes (Auvergne et Rhône-Alpes) en une nouvelle association régionale unique sur le périmètre de la nouvelle région administrative ;
- comme beaucoup de missions locales, la mission locale de LYS, dont il préside le conseil d'administration, est marquée par des revendications fortes des personnels, relayées par les organisations syndicales.

Pour sa première séance en tant que Président au Conseil d'administration de l'ARML Auvergne-Rhône/Alpes, le président de la mission locale de LYS doit présenter son diagnostic sur la situation des missions locales et proposer des pistes d'actions pour l'avenir.

Au regard de sa présidence du conseil d'administration de la mission locale de LYS, il n'envisage pas de faire une présentation crédible du sujet, sans que la situation de la mission locale de LYS soit clairement analysée et améliorée à court terme.

Avec l'accord du Directeur de la mission locale de LYS récemment arrivé, le Président de la mission locale de LYS vous demande de lui préparer une note présentant une analyse stratégique et opérationnelle de ce qui se passe à la mission locale de LYS, dans le contexte général, avec des propositions concrètes d'actions d'améliorations. Cette commande rejoint d'ailleurs celle du Directeur de la mission locale de LYS, raison pour laquelle il est totalement en phase avec le Président sur l'attente.

Pour faciliter votre approche, le Directeur de la mission locale de LYS vous précise que cette note pourrait mettre en lumière les principaux enjeux et défis des missions locales, et resituer la situation de la mission locale de LYS.

À partir de votre diagnostic sur la situation, elle pourrait alors présenter les grands axes de développement de la mission locale de LYS, en les détaillant en actions concrètes étayées, échéancées notamment sur :

- L'organisation générale des services
- La dynamique managériale et RH
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi des performances à moyen terme.

Cette note permettra *in fine* au Président de préparer son intervention au Conseil d'administration dans de bonnes conditions.

Au-delà des documents que votre Directeur a récupérés pour vous, il vous laisse libre d'utiliser vos expériences personnelles et professionnelles, associatives ou vos lectures pour composer cette note.

Note minimale : 3,50/20      Note maximale : 14,50/20      Moyenne : 9/20

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes.

#### FORME

Les candidats sont appelés à des points de vigilance permanents et classiques :

- Une écriture lisible, un soin particulier à l'orthographe et au style (éviter les styles empesés ou au contraire familiers). Sur le style, celui-ci doit être neutre, de type administratif. Il faut ainsi éviter le « *je* » et/ou le « *nous* ».
- La présentation doit être aérée, avec un plan apparent, formulé de façon simple et percutante (éviter les titres très descriptifs ou trop « *à plat* »). La structuration du plan et sa pertinence sont naturellement des éléments clés de la réussite.
- Les tableaux doivent être utilisés avec parcimonie et à bon escient. À défaut, cela nuit à la clarté du propos.

En conclusion, une attention soutenue à apporter à la forme.

#### FOND

Le concours 2017 conduit pour l'épreuve d'Étude de cas aux constats et préconisations suivants :

- La nécessité de lire très attentivement le sujet proposé pour adopter l'angle d'attaque attendu le plus pertinent. Tous les éléments du sujet sont utiles : le destinataire, le contexte, la position du rédacteur, etc...
- La nécessité de formuler des actions opérationnelles au service d'une stratégie déterminée par le candidat. Ce qui suppose par conséquent une analyse et un diagnostic initiaux sur la situation proposée permettant la définition d'une stratégie déclinée en actions relevant de différents domaines. Attention, il ne s'agit pas d'une synthèse à réaliser mais bien d'une mise en perspective d'une situation donnée. Les candidats sont ainsi appelés à dépasser des contenus rédactionnels très généralistes, parfois excessivement littéraires.
- L'ensemble de l'argumentation relative à la stratégie et à sa déclinaison doit être nourri d'éléments concrets et crédibles au regard du cas proposé. La pertinence et la crédibilité des propositions sont des éléments essentiels de la réussite de l'épreuve, auxquelles il faut ajouter la complétude et la diversité de ces propositions et leur caractère précis et opérationnel.

**DROIT PUBLIC**  
(Composition de droit public)

Sujet : Marchés publics et optimisation de l'achat public.

Note minimale : **1,50/20**      Note maximale : **12,50/20**      Moyenne : **6,50/20**

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats externes et internes

FORME

La très grande majorité des copies est servie par un style correct et clair. Les candidats font également peu de fautes d'orthographe. Les copies sont globalement structurées (ce qui ne signifie pas « *bien structurées* ») et, pour la plupart d'entre elles, respectent les canons de la dissertation juridique (à savoir un plan en deux parties et en deux sous-parties avec respectivement des titres).

En revanche, de nombreux candidats ne produisent pas un effort de qualification des titres, ces derniers sont souvent descriptifs. La démonstration est parfois déséquilibrée, beaucoup de copies souffrent de problèmes de structuration et d'organisation des idées. Les titres ne se répondent pas nécessairement et il y a parfois un problème de balancement des deux parties. Aussi, les annonces de plan et les chapeaux sont parfois mauvais, voire absents. Dans beaucoup de copies, les introductions sont trop courtes, les enjeux ne sont pas suffisamment posés et il manque parfois une véritable problématique.

FOND

Le sujet supposait que les candidats possèdent de très bonnes connaissances en droit de la commande publique, particulièrement en droit des marchés publics et dans la pratique de ceux-ci en termes d'organisation et de maîtrise des dépenses publiques. Or, les copies sont globalement d'un niveau moyen et les connaissances sont très insuffisantes. Dans de nombreuses copies, il manque des définitions essentielles (par exemple la notion d'achat public qui est pourtant au centre du sujet).

De même, certaines copies ne sont pas suffisamment problématisées et d'autres ne répondent pas directement au sujet, en grande partie à cause des lacunes énoncées ci-dessus. Beaucoup souffrent d'approximations, de confusions, d'erreurs de définition (par exemple autour de la performance et de la mise en concurrence) ou de développements hors sujet.

Aussi, de nombreuses copies n'ont pas, ou à peine, mentionné l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ni les directives européennes du 26 février 2014. En conséquence, elles ont proposé un traitement anachronique du sujet en se référant uniquement au code des marchés publics.

En conclusion, le jury attire l'attention des candidats qui choisissent cette matière sur la nécessité d'en maîtriser les fondamentaux et l'actualité.

## DEUXIÈME ÉPREUVE

### SYNTHESE

(Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif)

Sujet : Conseiller(ère) au cabinet du ministre de l'industrie au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, vous rédigez, à l'aide des documents joints, une note de synthèse (4-5 pages d'écriture manuscrite normale) permettant d'appréhender les enjeux et les problématiques de la reconfiguration du réseau de l'entreprise La Poste.

Note minimale : 2/20 Note maximale : 16,50/20 Moyenne : 8,96/20

Les candidats semblent encore une fois avoir oublié les fondamentaux : définir de quoi l'on parle, bien lire le sujet. La notion de réseau, très ambiguë, devait au préalable être définie.

D'un point de vue général, il est à noter un nombre important de notes éliminatoires.

Le problème posé par le sujet était d'une relative simplicité dans un dossier certes abondant en données. Quelques minutes de réflexion d'un candidat bien préparé devaient suffire à le poser : **comment le réseau de La Poste, un des maillages territoriaux les plus denses du pays, peut-il constituer autre chose qu'un frein au développement de l'entreprise dans un contexte généralisé de dématérialisation des échanges d'informations et de réduction consécutive des volumes de courrier ?** Un autre angle d'attaque, plus historique, aurait pu être le suivant : **comment un réseau créé par Louis XI sous l'Ancien Régime est devenu non plus un atout mais un frein aux transformations que La Poste doit réaliser, l'entreprise devant s'adapter aux contraintes numériques du monde contemporain et y trouver de nouvelles sources de valeur ?**

#### Candidats externes :

Les internes font de la reconfiguration des accueils un enjeu, donnée à l'opposé absente des préoccupations des externes.

#### FORME

Certaines copies sont pénalisées par la présentation cependant ou par l'orthographe/grammaire.

Le but de la note de synthèse n'est pas d'appauvrir le contenu du dossier, mais de lui donner un sens (c'est-à-dire une direction et une orientation) dans le cadre d'une problématique posée dans l'introduction. Même si la méthodologie apparaît maîtrisée pour l'essentiel des candidats, certains font la confusion entre synthèse et attrition de la pensée et de la réflexion.

La synthèse se distingue de la compilation ou du simple survol des éléments du dossier. La simple citation de documents est bien évidemment totalement insuffisante.

L'épreuve, par l'urgence qu'elle crée, engage certains à multiplier l'utilisation des listes à puces. La synthèse s'accommode mal de ce procédé qui précisément évite au candidat un effort de recherche, d'articulation et de montée en gamme de la réflexion. Les attentes rédactionnelles du jury vont à l'encontre de ce travers, comme le montrent les devoirs publiés sur le site de l'école.

La copie doit être entièrement rédigée : un plan détaillé n'est pas recevable.

## FOND

Les deux réflexions basiques préalables ont été omises par les candidats : le positionnement et le sujet.

### **Le positionnement**

Il convenait que les candidats réfléchissent *a priori* sur le positionnement défini par le sujet.

Lorsqu'un ministre demande à un de ses conseillers une note sur la reconfiguration du réseau de La Poste, enjeux et problématiques, il convient de lui répondre en respectant chacun des termes du sujet. Or, la plupart des candidats externes, à l'instar des internes, n'en ont traité qu'une partie. Peu sont parvenus à aligner ses trois éléments clé : les enjeux, les problématiques, le réseau, en respectant la place transverse du réseau. Cette dernière a été souvent édulcorée voire ignorée (voir *infra*). Lorsqu'elle est prise en compte, certains n'en ont traité que les enjeux, d'autres que les problématiques.

Enfin, et encore une fois, la plupart n'ont traité que les enjeux et les problématiques de la reconfiguration de La Poste, se perdant dans une présentation à plat des documents constitutifs du dossier et en reprenant parfois « *trop facilement* » les éléments de langage de certains documents issus de La Poste.

### **Les termes du sujet**

Il était impossible de s'en tirer convenablement sans interroger la notion de « restructuration du réseau » dès l'introduction. Elle ne pouvait être considérée comme « *allant de soi* ».

Il convenait ainsi, en amont de la rédaction du devoir, de définir ce que « *reconfiguration du réseau* » signifie.

En premier lieu, le réseau : dans sa vision restrictive, il s'agit d'un maillage d'agences : quelle a été l'évolution de leur nombre ? Comment le groupe La Poste le fait-il évoluer ? Quelles solutions alternatives prévoit-il ? Il était possible d'intégrer la dimension bancaire du réseau.

La reconfiguration ensuite : s'agit-il de la recherche d'un équilibre territorial ?, et à quelles conditions ? Quel est le maillage territorial de La Poste ? Quels documents y font référence ? Dès lors, le réseau peut-il constituer un vecteur de mise en adéquation de l'entreprise avec les enjeux et problèmes posés par les évolutions générales de la société ?

Or, la notion de réseau - et de ce que les candidats considéraient comme devant tant en faire partie - n'a quasiment jamais correctement été appréhendée. À l'inverse, lorsque les trop rares candidats ont fait cet effort de définition préalable, la lecture du dossier leur était simplifiée. Il devenait aisé d'en sélectionner autrement qu'à l'aveugle certains éléments et leur donner du sens dans le cadre de la problématique posée.

### Candidats internes :

## FORME

La méthodologie est globalement acquise : le plan est apparent ; un découpage entre les parties apparaît clairement. Les titres et les sous titres sont parfois à l'excès trop vagues et trop imprécis ; un effort de les rendre plus explicite serait utile pour apprécier à ce stade le raisonnement suivi par les candidats. Exemple : « *Face à ces contraintes, des perspectives et des opportunités devront être exploitées par le réseau* ».

L'introduction est rarement efficace dans le cadrage du sujet avec peu d'accroche percutante ou adaptée pour positionner la pertinence du sujet à traiter. Cela n'est pas obligatoire mais permet de s'assurer par la suite d'une certaine compréhension des enjeux et des problématiques.

Le champ lexical imposé par l'épreuve en général, *a fortiori* par le sujet - une note au ministre - était très soutenu et ne tolérait pas approximations ou style relâché, voire familier. À cet égard, les expressions, « *au travers de* », « *la poste joue la carte de* », « *développe le numérique* », « *palier à* » etc. n'étaient pas recevables et ont été sanctionnées lorsqu'elles étaient répétées.

L'attention également appelée sur les répétitions maladroites comme « *face à ces transformations, l'entreprise s'est transformée* », « *implique des implications* », « *le e-commerce est une offre pour les e-commerçants* ».

Nombre de candidats n'ont pas pris la peine de rédiger un cartouche introductif. Sans être obligatoire, ce paramètre peut mettre en condition le candidat afin de vérifier la bonne prise en compte de l'ensemble des attendus du sujet au moment de passer à la rédaction. Il n'est pas nécessaire à l'inverse de préciser la place du logo du ministère dans ce cartouche. Un tel souci du détail est inapproprié dans un exercice qui doit mobiliser l'attention du candidat sur l'essentiel.

#### FOND

Le sujet du devoir n'était pas la reconfiguration de l'entreprise La Poste, mais la reconfiguration de son réseau.

Or, la notion de « *réseau* » a été prise par l'immense majorité des candidats comme « *allant de soi* ». Or, elle devait faire l'objet d'un questionnement en amont de la phase de rédaction. Elle ne devait en effet pas être fondue dans des notions plus larges ou périphériques d' « *entreprise* », de « *transformation* », de « *mutation* », d'« *équilibre économique* ». La notion de réseau était centrale : les candidats devaient sélectionner, dans les nombreuses données du dossier, celles qui y faisaient référence et lui donnaient du sens. Le réseau était ainsi le point central d'organisation du devoir. En l'absence de réflexion initiale, la négligence de cette notion a conduit bon nombre de candidats vers une impasse de raisonnement et à des erreurs. Les meilleures copies, à l'inverse, ont su réserver une place au réseau de La Poste en organisant la réflexion autour de cette notion.

On ne peut ainsi que déplorer que les devoirs, tournent trop souvent « *à vide* » faute d'avoir, dès l'introduction, défini ce concept clé du sujet en se positionnant de manière trop marquée sur l'évolution du groupe La Poste en reprenant parfois trop « *facilement* » les éléments de langage de certains documents issus de La Poste.

Les titres faussement qualifiants : « *des enjeux d'envergure* », « *La Poste est confrontée à une concurrence vive* », « *L'entreprise doit se réinventer* », « *alliance avec le facteur humain* »... étaient à éviter.

Trop de documents sont encore simplement cités, voire commentés et non analysés et synthétisés. L'important, dans cette épreuve, n'est pas de commenter un à un les documents mais bien d'en sélectionner les éléments fondamentaux, déterminer les liens entre eux et leur donner sens dans une problématique préalablement définie, le tout aboutissant à une démonstration.

À cet égard, le graphique un page 21 du document 14 a été trop souvent mal employé ou simplement ignoré alors même qu'il aurait dû constituer un point central de réflexion dans le cadre de la problématique du sujet.

De même, le tract syndical n'a pas été suffisamment analysé et inséré à bon escient pour traiter la problématique, pourtant sensible et importante pour un « *décideur* » du climat social.

#### **Conclusion :**

Au final, ce sujet qui semblait peu complexe à traiter au regard des documents présents dans le dossier et qui évoquait la thématique de l'évolution d'un réseau désormais intégrée dans le fonctionnement général de la sécurité sociale, n'a pas permis d'avoir des copies structurées dans le raisonnement et solides dans les éléments insérés. Le nombre de copies ayant la moyenne apparaît peu élevé ; cela renvoie à toutes les observations évoquées ci-dessus et qui n'ont pas été suffisamment prises en compte par les candidats.

## TROISIÈME ÉPREUVE

### **QUESTIONS SANITAIRES ET DE PROTECTION SOCIALE**

(Composition sur un sujet relatif aux grandes questions sanitaires et de protection sociale)

Sujet : Réformes des régimes de retraite en France : quel bilan et quelles perspectives à moyen terme ?

Note minimale : 1,00/20      Note maximale : 18,000/20      Moyenne : 9,58/20

Candidats externes :

FORME

Beaucoup trop de candidats pâtissent encore d'une écriture parfois illisible et d'une structuration très « compacte » de leur devoir. Certaines copies sont à la limite de la correction si on y rajoute de surcroît un style très familier (certaines copies parlent de « *vieillards* ». La maîtrise de la grammaire et de l'orthographe est très décevante.

Il est important de sensibiliser les candidats à l'intérêt que représente pour eux le fait de rédiger de manière lisible et de bien séparer leurs différentes idées et leurs arguments par des paragraphes différents et des passages à la ligne. De bonnes idées et/ou des connaissances non lisibles ou visibles rapidement par le correcteur risquent de ne pas être valorisées à leur juste valeur.

Alors que le sujet suggérait un plan, les candidats n'ont pas toujours su proposer une structuration équilibrée des parties et sous-parties : plusieurs copies « *s'essouffent* » en 2ème partie, faute d'un plan adéquat, ou faute de connaissances suffisantes sur les perspectives.

Trop de candidats ne prennent pas la peine de définir le sujet, ni ses termes dans l'introduction, d'annoncer le plan, de respecter le plan annoncé dans le corps du devoir. C'est basique, mais cela permet de cadrer les développements à venir. Dans cette épreuve, il fallait expliquer le mécanisme des retraites, le principe de la répartition, la notion de régime de retraite et en quoi consiste une réforme. Le plan doit être apparent et le candidat ne doit pas oublier de conclure.

Certains devoirs sont très scolaires, le cours est récité sans plus-value, le développement s'en tient aux « *lieux communs* » et aux constats sur la « *mosaïque des régimes* », la dégradation du ratio entre cotisants et retraités,...Le candidat doit étayer sa démonstration d'exemples précis et de chiffres pour appuyer sa démonstration. **Réciter une fiche apprise par cœur sur les retraites ne saurait répondre à l'exercice.**

Les meilleures copies se distinguent grâce à de solides connaissances, une bonne capacité d'analyse des enjeux et problématiques, la capacité du candidat à se projeter dans l'avenir et à proposer les pistes de réformes les plus pertinentes. Quelques comparaisons (très rares mais bienvenues) ont été faites avec les réformes des systèmes de retraite étrangers.

Les copies qui présentent un plan synthétique, d'idées et qui sont soignées dans leur expression sont valorisées. Les copies synthétisées liées à des fiches préparées d'avance sont pénalisantes.

FOND

Dans l'ensemble, les copies présentent un niveau de connaissance correct mais trop de candidats ont versé dans une approche trop descriptive et chronologique des régimes de retraites.

Les bonnes copies sont celles qui ont une réelle connaissance des politiques et de l'organisation des régimes de Sécurité sociale, notamment des structures de base et complémentaires.

Sur le fond, le principal écueil cette année, a porté sur un traitement trop général et/ou inadapté du sujet.

Beaucoup de candidats ont traité la question **des réformes des retraites** en général sans traiter la question spécifique des réformes **des régimes** de retraites.

En outre, la notion de « *régimes* » de retraite est apparue peu maîtrisée par les candidats : beaucoup d'erreurs et de confusion ont été émises sur ce terme.

La connaissance et la description des principaux régimes de retraite et des différents « *étages* » du système de retraite en France est loin d'être acquise par l'ensemble des candidats.

Une confusion récurrente entre le calcul des pensions de retraites **par point** et le financement des retraites par **capitalisation** a été énoncée fréquemment.

Plusieurs candidats ont exclusivement centré leur développement sur la problématique financière rencontrée par les régimes de retraite, ce qui témoigne d'une vision trop réductrice du sujet.

Les connaissances attendues sur ce sujet ainsi que les principales données chiffrées sur la question, et les notions de base : âge légal de départ à la retraite, taux plein, salaire de référence, poids des retraites dans le PIB sont également peu maîtrisées...

Les différentes réformes, et leurs contenus, ne sont pas précisément connus de la majorité des candidats. Dans beaucoup de copies, les réformes mises en œuvre entre 1993 et 2003 ne sont pas citées ou sont à peine effleurées. Par contre, faire de longs développements sur toute l'histoire de la sécurité sociale, comme certains candidats l'ont fait n'était pas approprié. La copie devait se centrer sur les retraites en développant surtout les réformes depuis 1993.

Une grande partie des copies s'est contentée d'énoncer des généralités sur le système de retraite en général et sur les « 3 » fameux, et médiatiques, leviers d'action pour réformer les retraites.

Les copies qui ont fait la différence sont celles qui, outre une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement du système français de retraite, ont su placer la question des réformes des régimes de retraite dans des problématiques structurelles de la protection sociale française plus importantes.

Enfin, s'est posée la question du plan. L'énoncé du sujet pouvait inciter à réaliser un plan type : I : bilan, II : perspectives. Les copies qui ont su problématiser ces deux « *temps* » incontournables du plan ont pu faire la différence.

Une note éliminatoire a été proposée pour une proportion significative de copies, ce qui est décevant car le sujet faisait appel à des connaissances qui auraient dû être acquises dans le cadre de la préparation au concours.

#### Candidats internes :

#### FORME

Dans beaucoup trop de copies, le niveau rédactionnel global est médiocre (fautes d'orthographe-grammaire et conjugaison non maîtrisées, style très scolaire, voire familier pour certaines copies). C'est ce qui justifie notamment l'importance des notes en dessous de la moyenne.

Même si la technique formelle de la dissertation est généralement bien maîtrisée : introduction-conclusion-plan équilibré avec parties apparentes, il n'en demeure pas moins qu'encore trop de candidats internes sont confrontés à une problématique de méthode :

- le plan présente des faiblesses alors qu'il était facile à définir avec ce sujet. Les parties sont ainsi déséquilibrées (IA est parfois trop historique ou trop centrée sur le seul constat de la diversité des régimes de retraite, IB dresse un catalogue des réformes sans réflexion personnelle, II A et B manquent de densité sur les enjeux et perspectives).
- La conclusion est souvent absente des copies internes. Pourtant, loin d'être un exercice de style, une conclusion permet de synthétiser les éléments formulés, de répondre clairement à la problématique formulée en introduction et d'ouvrir sur des aspects connexes ou complémentaires non abordés dans la copie.  
En outre, l'absence de conclusion donne le sentiment du caractère inachevé de la copie.
- Enfin, les exemples sont parfois mal exploités, de ce fait le potentiel de certains candidats ne s'exprime pas pleinement dans la copie.

#### FOND

Sur le fond, des copies qui attestent très souvent de solides connaissances de la protection sociale. Les copies des internes ont bénéficié, cette année, de connaissances techniques mieux maîtrisées que les externes dans la description de l'organisation et du fonctionnement des régimes de retraite.

Mais la problématisation du sujet, sa mise en perspective, son étaiement avec des exemples sont des démarches moyennement voire peu maîtrisées par les candidats.

Plusieurs copies déçoivent beaucoup car des exemples « évidents » n'ont pas été développés. Par exemple, le développement oublie souvent un point sur les problématiques des régimes complémentaires de retraite, également visés par le sujet, et sur lesquelles l'actualité est riche.

Des candidats ont établi un catalogue sur les réformes, sans valeur ajoutée. L'argumentation est trop simpliste, imprécise, le raisonnement n'est pas toujours mature.

Quelques copies proposent des paragraphes, hors sujet, sur la politique de l'emploi, la politique familiale...

## ÉPREUVE DE CONVERSATION

### Composition et remarques du jury, section Externe

**Anne-Sophie GINON**, maître de conférences en Droit privé à l'Université Paris Nanterre

**Jean-Claude BARBOT**, directeur de la CPAM du Loiret

**Alain CHAILLAND**, conseiller maître à la Cour des comptes

**Mustapha KHENNOUF**, inspecteur à l'IGAS

**Eloïse LORE**, directrice de la caisse RSI des professions libérales

Note minimale : 5/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 10,54/20

L'épreuve de conversation avec le jury a pour objectif d'évaluer les capacités d'observation, de méthode ainsi que les capacités relationnelles et les réflexes du candidat, qualités nécessaires à l'exercice des métiers de cadres dirigeants de la Sécurité sociale.

#### FORME

Si l'exposé, de 10 minutes maximum, accordé à la présentation du candidat doit être clair et structuré, il ne peut consister en la récitation d'un plan « *tout fait* », identique à tous les candidats et toujours en trois parties : il est en effet bien trop souvent déconnecté de ce qu'est le candidat, de son parcours et de ses expériences qui sont, par hypothèse, **personnelles**. Certains candidats ensuite n'ont pas pris l'exacte mesure du stress que génère cette épreuve. Les membres du jury encouragent donc vivement les candidats à réaliser des simulations orales devant plusieurs personnes. Le jury a valorisé les présentations claires, structurées, qui avaient vocation à expliquer des choix de parcours et des expériences qui peuvent être réalisées bien évidemment dans d'autres domaines que celui visé. Les candidats qui restent eux-mêmes ont été les plus appréciés.

La rédaction des lettres de motivation et des curriculum vitae doit être beaucoup plus soignée : la lettre de motivation constitue un élément fondamental qui sert de support pour l'épreuve de conversation avec le jury. Elle ne peut comporter de fautes d'orthographe, ni de syntaxe. Le nom de l'Ecole doit être précis et juste...

Le curriculum vitae livré aux membres du jury doit être actualisé : il n'est pas judicieux de « *faire l'impasse* » sur certaines expériences, de chercher à « *masquer* » des périodes de césure alors qu'elles peuvent tout à fait donner lieu à des échanges intéressants et s'expliquer. Se construire un « *profil-type* » en omettant des informations n'est pas une bonne stratégie. Enfin, le curriculum vitae doit faire figurer le statut professionnel du candidat pour chaque expérience dont il souhaite faire état (stagiaire, journée d'accueil avec entretiens, CDD etc.). **Il doit également être actualisé** et doit mentionner les éventuelles admissions dans d'autres écoles ou concours si elles ont déjà eu lieu : il ne sert à rien de « *cher* » son statut de fonctionnaire etc...La franchise est une qualité recherchée pour l'exercice des fonctions envisagées.

#### FOND

Les temps de présentation réservés aux candidats sont généralement de qualité quand ils ne sont pas une récitation théorique et générale sur la Sécurité sociale. Mettre en avant un goût pour les valeurs du système de Sécurité sociale suppose de pouvoir tenir des propos concrets et non de réciter un plan d'ouvrage sur les valeurs du « *social* ». Il vaut mieux faire état de ses expériences et ses connaissances pour montrer son désir d'occuper ces fonctions que de citer toutes les valeurs (solidarité, universalité, égalité, diversité...), en allant parfois jusqu'à en inventer. À titre d'exemple, on peut s'interroger sur la valeur « *humanitaire* » qui a été mise en avant par certains candidats. Toutes les expériences professionnelles, les entretiens et les rencontres avec l'univers de la Sécurité sociale sont à valoriser et sont souhaitables. Mais faire le choix de se présenter au concours de l'EN3S ne doit pas conduire à effectuer, juste après

les résultats d'admission, une demi-journée « découverte » pour avoir quelque chose à dire ou à mettre sur le curriculum vitae. Enfin, la construction d'un projet professionnel s'élabore avec le temps et les réponses qui consistent à dire « *je souhaite être responsable de la gestion du risque* », ou bien « *responsable de l'action sociale* », sans que le candidat ne puisse expliquer concrètement ce qui l'attire dans ces fonctions, a un effet contreproductif et désarmant.

Mettre en valeur des idées, des expériences personnelles, des qualités développées à l'occasion d'une activité sportive, d'un séjour à l'étranger ou d'une expérience acquise durant l'été, tels sont finalement les éléments importants à présenter et à mettre en avant.

Marquer son goût pour le management tout en expliquant que la formation à l'Ecole apportera tous les éléments nécessaires est un discours maladroit qui interroge les membres du jury sur la curiosité du candidat ainsi que sur sa capacité à ne pas se comporter en « *consommateur passif* ».

C'est peut être cela qu'il faut retenir : il est attendu du candidat qu'il se comporte, non plus comme un étudiant qui cherche à entrer dans des années supplémentaires d'études, mais qu'il se projette comme un futur professionnel qui a certes encore à apprendre, mais qui en a l'envie, le potentiel ainsi que l'humilité. L'humilité est en effet une qualité que l'on doit montrer et certains candidats devraient s'y employer : il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions pour ne laisser aucun silence et ainsi de laisser penser que l'on est face à « *celui qui sait tout* », là où parfois, dire : « *je ne sais pas vous répondre mais je m'emploierai à trouver la solution si un délai m'était donné* » peut être pertinent.

Enfin, l'échelle des notes s'est voulue discriminante pour qu'elle reflète le plus justement possible le travail et la réussite du candidat et qu'elle soit beaucoup plus faible, voire éliminatoire, lorsque les qualités requises ne sont pas encore acquises ou le projet professionnel pas vraiment abouti.

### Composition et remarques du jury, section Interne

**François-Emmanuel BLANC**, directeur général de l'AHNAC

**Francis LEBELLE**, directeur de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté

**Frédérique MINY**, directrice de la CPAM de la Loire

**Vincent ROULET**, maître de conférences à l'Université François Rabelais à Tours

**Anne-Laure TORRESIN**, Directrice Générale de la MSA Alpes-Vaucluse

Note minimale : 5/20

Note maximale : 17/20

Moyenne : 10,71/20

Les candidats trouveront bien sûr matière à réflexion, *mutatis mutandis*, dans les observations du jury externe.

L'oral de conversation du concours interne est encore plus marqué par l'appréciation de la personnalité de candidats qui sont déjà expérimentés, et à partir de leur parcours, par la détection de leur aptitude à exercer des responsabilités supérieures et à faire face aux situations communes auxquelles sont confrontés les dirigeants des organismes de sécurité sociale.

Le grand oral peut paraître aux candidats formel et décalé de leur pratique, mais cette situation d'échange forcément inégal avec les membres du jury qui disposent de fortes expériences variées renvoie clairement à des situations qui sont moins rares dans la pratique dirigeante qu'on pourrait le penser.

Stress et urgence ressentie ne sont en tout état de cause pas étrangers au métier d'Agent de Direction, et l'une des qualités appréciables, voire requises, est précisément de pouvoir les gérer, en restant stable et rassurant pour ses équipes.

Le jury a unanimement apprécié le bon niveau des candidats admissibles. Leurs qualités sont indéniables, mais il a pu arriver que l'un ou l'autre l'un d'entre eux se soit senti en difficulté. Ce qui est

attendu dans cette situation qui n'est pas anormale, n'est pas qu'ils apportent LA réponse à la mise en situation qui leur est proposée, mais qu'ils raisonnent et émettent des pistes, des réflexions adaptées.

Sur la forme il est important que la première partie de l'échange - les 10 premières minutes- sorte autant que faire se peut d'un cadre stéréotypé dupliqué par tous les candidats et surtout que la présentation ne soit pas récitée par cœur !

Le jury a plus apprécié, au contraire, les présentations originales et mesurées, reflétant avec sincérité et confiance en soi la personnalité propre du candidat.

Dans la présentation initiale comme dans les échanges suivants, apparaître soi-même, sincère, et en phase avec ses aspirations est vraiment un plus : lors de l'oral comme dans un entretien d'embauche, un membre du jury recherche un collaborateur en qui son équipe de direction et lui-même pourraient placer leur confiance.

Ainsi un candidat en place depuis 15 ans dans le même organisme et le même secteur aura du mal à convaincre le jury qu'il est totalement mobile fonctionnellement et géographiquement !

De la même manière, un expert technique ou fonctionnel qui n'a pas d'expérience d'encadrement et qui manifestement - malgré un « stage » « d'une journée ou deux » supposé conférer une profonde expérience - n'a aucune idée concrète de la pratique des services de production dans un organisme, ne convaincra pas le jury que tout naturellement, dès la sortie de l'École, il sera « manager stratégique » en production ou même directement « agent de direction en charge de la production et du service ».

Il est plus judicieux à tous égards de préparer son projet professionnel de façon réaliste et cohérente par rapport à son parcours, et d'assumer ses aspirations propres : par exemple, un candidat de formation comptable et financière aspirant à devenir Agent Comptable, ne sera pas pénalisé s'il souhaite devenir Fondé de Pouvoir plutôt que cadre de niveau équivalent en Prestations à la sortie de l'École.

De la même manière il est habile de préparer son CV, sa lettre de motivation et sa présentation dans la perspective d'amener le jury sur des terrains sur lesquels on est à l'aise et que l'on maîtrise vraiment. C'est vrai bien sûr de ses domaines d'intérêt professionnel qui sont explorés pendant l'échange mais c'est également non négligeable pour les autres domaines évoqués souvent en fin de CV et en fin d'entretien, comme les loisirs et les passions personnelles.

Il est en effet contreproductif d'indiquer aimer la lecture par exemple si on n'a pas de livre intéressant à évoquer car dans ce cas, c'est le jury lui-même qui peut se sentir mal à l'aise d'avoir tenté de terminer l'entretien à l'avantage du candidat en abordant ce qui est supposé à tort être une zone de confort pour lui.

De plus, même si chaque monde professionnel a ses acronymes, ses tics de langage de supposée modernité, il faut éviter le langage trop « techno » et les concepts managériaux creux, sauf à ce que le candidat soit en mesure de vraiment préciser l'originalité de son approche à partir d'une expérience probante.

Enfin, affirmer sa capacité à décider n'empêche pas de se montrer ouvert et sympathique. Humilité, humour, sourire sont en tout état de cause des qualités toujours appréciées.

## ÉPREUVES TECHNIQUES

### **Droit du travail**

Note minimale : **5/20**

Note maximale : **18,5/20**

Moyenne : **11/20**

Candidats externes : Peu de candidats (6).

#### FORME

Sur la forme, tous les candidats ont fait un plan. Beaucoup trop de candidats se contentent de relire les notes prises. Le débit de parole est relativement trop rapide. Rares sont les candidats qui vont au-delà de 7 à 8 mn pour la présentation de leur sujet.

#### FOND

Sur le fond, des résultats contrastés : soit des connaissances très poussées, soit des connaissances superficielles.

Candidats internes :

#### FORME

Tous les candidats ont fait un plan, mais comme pour les externes, trop relisent leurs notes, le débit est souvent rapide et les développements sont souvent très courts : 4 à 8 mn.

#### FOND

Dans l'ensemble, les candidats ont su donner quelques éléments sur les projets d'ordonnances Macron.

De grosses difficultés sur la compréhension de notions : licenciement économique, harcèlement moral, mise à pied, faute grave.... Les candidats donnent toujours des réponses à travers des exemples mais sont incapables de citer des règles précises.

### **Droit public**

Note minimale : **8/20**

Note maximale : **16/20**

Moyenne : **12,17/20**

Candidats externes et internes :

#### FORME

Globalement, la plupart des candidats ont respecté la contrainte d'un exposé en 10 minutes et d'un plan clair et structuré.

#### FOND

Dans certains cas, la problématisation a été trop sommaire et n'a pas permis d'aborder toutes les dimensions du sujet.

Les connaissances sont parfois trop fragiles ou superficielles : les notions fondamentales (par exemple : service public ; pouvoir réglementaire autonome ; ouvrage public...) ne sont pas définies de manière suffisamment précise.

Certains candidats peinent à étayer leurs propos par des exemples concrets.

## **Économie**

Note minimale : 4/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 11/20

### Candidats externes :

#### FORME

A de rares exceptions les candidats ont respecté le temps imparti d'exposé en démontrant une aisance certaine à l'oral et une bonne qualité d'écoute ainsi qu'un effort de présentation vestimentaire et de courtoisie.

#### FOND

Le jury relève qu'un tiers des candidats démontre un très bon niveau de connaissances (notes supérieures ou égales à 14) eu égard aux sujets traités et aux questions posées.

A contrario, quelques candidats (4) ont démontré de réelles carences et absence de connaissances qui ne sauraient être liées à la malchance du tirage des sujets.

### Candidats internes (4 candidats) :

#### FORME

Même remarques que pour les externes.

#### FOND

Niveau correct dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve de connaissances satisfaisantes en économie, à une exception près.

## **Gestion comptable et financière**

Note minimale : 9/20

Note maximale : 14/20

Moyenne : 11,33/20

### Candidat externe :

#### FORME

Un seul candidat.  
Prestation très structurée.  
Sujet complet et bien traité.

#### FOND

Sujet traité dans sa globalité.  
Fondamentaux bien maîtrisés.

### Candidats internes :

#### FORME

Connaissances plus approximatives de la matière.

#### FOND

Plus spécialisés, les candidats internes ont une approche moins globale.  
Présentations orales moins claires.  
Souvent les plans ne sont pas suivis.  
Quelques difficultés à gérer le timing.

## Questions sanitaires et de protection sociale

Note minimale : 4/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 11,83/20

### Candidats externes :

FORME

Une nouvelle fois, des efforts supplémentaires ont été fournis par les candidats du concours externe qui ont soigné leur présentation ainsi que la gestion de leur temps et leurs échanges avec les membres du jury.

Rappel : un plan est toujours souhaitable.

FOND

Si les résultats obtenus par les candidats paraissent inférieurs à ceux du concours interne (moyenne générale inférieure), ils sont surtout plus hétérogènes. Le niveau est très différent d'un candidat à l'autre. Le meilleur côtoie le pire. Il faut préparer davantage l'épreuve technique.

### Candidats internes :

FORME

À quelques exceptions près, la présentation des candidats au concours interne est à la fois soignée et très professionnelle.

FOND

Les candidats ont reçu (à l'exception des sujets sur la « *branche recouvrement* ») une préparation de qualité. Outre une bonne connaissance des sujets et de leurs problématiques, les candidats ont fait montre de positions toujours mesurées. Bravo !

## Santé publique

Note minimale : 6/20

Note maximale : 18/20

Moyenne : 11,74/20

### Candidats externes :

FORME

Des niveaux très hétérogènes montrant parfois un manque évident de travail. En effet, cette année, d'assez nombreux candidats n'avaient manifestement que peu de connaissances dans le domaine de la Santé publique. Le choix par défaut de cette épreuve était flagrant.

Les candidats doivent éviter les réponses « *fleuve* » (logorrhée) aux questions du jury.

FOND

Parfois, un manque de réflexion des candidats même si les connaissances sont là. Au-delà d'une connaissance des domaines du programme, le jury s'emploie à soulever des questions testant « *le bon sens* » et les capacités de réflexion du candidat dans le domaine de la Santé publique (qui implique souvent des décisions politiques difficiles). Il n'y a donc pas toujours une seule et unique réponse aux questions posées.

### Candidats internes :

FORME

Globalement une amélioration sensible des présentations des sujets par rapport aux années précédentes.

Il est sans doute utile et pertinent de faire mention de l'actualité (par exemple, Stratégie nationale de santé, ....) mais attention à en connaître le contenu minimal.

FOND

Les questions doivent être bien lues : à plusieurs reprises, des candidats, malgré 10 mn d'exposé, n'y ont pas exactement ou pleinement répondu.

Les candidats doivent garder à l'esprit que c'est une épreuve de « *santé publique* », et que, quelle que soit la formulation de la question, il y a lieu d'explorer dans la réponse, la dimension « *santé publique* ». C'est un plus considérable.

## **Science politique**

Note minimale : 3/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 11,64/20

En 2017, 16 candidats se sont inscrits à l'épreuve de science politique. Parmi eux, 2 ne se sont pas présentés. Sur les 14 candidats présents à l'épreuve, on compte 11 externes et 3 internes. Etant donné ces effectifs faibles et l'absence de différence frappante entre les prestations des internes et des externes, les remarques du jury portent de façon indifférenciée sur les candidats externes et internes.

### FORME

La forme de l'exposé et sa durée sont globalement respectées.

Concernant la durée, dans certains cas, l'exposé est trop court, le candidat ayant peu d'éléments pour nourrir sa prestation ; dans d'autres cas, le candidat « *remplit* » visiblement son propos par des répétitions trop nombreuses ou des éléments hors sujet. Ce type d'exposé est à proscrire.

Dans de rares cas, on observe des problèmes de forme (et indissociablement de fond) importants tels que l'absence d'annonce de plan, ou un plan très déséquilibré ou peu pertinent.

### FOND

Sur le fond, on note une forte hétérogénéité des prestations ; certaines sont excellentes et d'autres très insuffisantes. Les notes vont de 03/20 à 16/20. La note est inférieure à la moyenne dans quatre cas, passable (10 ou 11/20) dans deux cas, assez bonne (12 ou 13/20) dans un cas, bonne (14 ou 15/20) dans cinq cas et très bonne (16/20 ou plus) dans deux cas. En conclusion, on relève que le choix de cette matière s'est traduit par une note assez bonne à très bonne dans 8 cas sur 14.

Ainsi, le niveau général est globalement satisfaisant. Pour autant, la maîtrise de la discipline est variable et la capacité de problématisation et d'argumentation inégale. On souligne que le jury attend une bonne connaissance de la science politique en tant que discipline, ce qui suppose une préparation ajustée de l'épreuve. La bonne connaissance de l'actualité politique et la culture générale sont importantes mais ne peuvent en aucun cas suffire. Il est attendu une connaissance de la science politique comme discipline de sciences sociales à part entière et une maîtrise des principaux sous-champs de la science politique. Dans quelques rares cas, la préparation apparaît très faible, notamment lorsque les candidats ont très peu de références de science politique, ou qu'ils ne connaissent pas toujours les principaux auteurs, travaux et débats traversant la discipline.

## **Statistiques**

Note minimale : 7/20

Note maximale : 16/20

Moyenne : 12,5/20

### Candidats externes :

#### FORME

Les candidats doivent travailler davantage la présentation du contenu scientifique. Beaucoup n'arrivent pas à prendre du recul sur les connaissances théoriques.

#### FOND

Le vocabulaire et les définitions élémentaires en probabilités ne sont pas maîtrisés.

### Candidats internes :

#### FORME

Les candidats présentent relativement bien leur exposé oral, mais ils sont souvent pénalisés par une absence de gestion du stress.

#### FOND

Le vocabulaire est souvent imprécis. Certains candidats inventent des mots pour des notions déjà définies. Il est conseillé aux candidats du concours interne de revoir la notion d'indépendance pour deux variables qualitatives.